



Une nouvelle cuisine sans galères

On prend plaisir à **choisir son modèle**, à imaginer la déco. Mais on doit aussi tenir compte des **contraintes techniques**, du budget, **organiser** le déroulement des opérations et faire face aux imprévus. PAR ANNE DAVID

Préparer son projet

Comptez trois à quatre heures pour votre premier rendez-vous avec le cuisiniste, qui doit cerner vos habitudes, votre budget et vos envies. Apportez les mesures précises de la pièce, un plan (emplacement de la chaudière, porte, fenêtres) et des photos... A la fin de cet entretien, vous repartez avec une proposition de cuisine, un devis estimatif... et le droit de réfléchir. Vous pouvez revenir pour les détails, ou pour choisir plus précisément les appareils électroménagers, étape parfois sacrifiée la première fois. L'idéal, avant cette rencontre initiale, est d'avoir déjà identifié le modèle de cuisine qui vous plaît, les matériaux, mais n'oubliez pas que l'addition grimpe vite. Un plan de travail en pierre, par exemple, sera plus onéreux qu'un stratifié parce que le matériau est plus cher, mais aussi parce qu'il sera fabriqué sur mesure, souvent une fois les meubles posés. D'où parfois plusieurs semaines de délai et la nécessité d'installer un plan de travail provisoire si vous ne pouvez vous passer de cuisine aussi longtemps.

Le bon devis

Vous êtes décidée? Un spécialiste vient chez vous prendre les mesures exactes, identifier les travaux à effectuer avant la pose (déplacer les arrivées d'eau, de gaz, les prises électriques, parfois adapter le compteur électrique qui doit être assez puissant), pour que tout soit au bon endroit et aux normes. Ainsi, le cuisiniste peut établir le devis définitif, repris en général dans le bon de commande. Si vous signez ce dernier, vous recevrez le plan technique, à remettre au plombier et à l'électricien chargés de préparer le chantier pour qu'ils sachent où placer

prises, arrivée d'eau, de gaz... A vous en général de trouver ces professionnels: peu de cuisinistes prennent en charge ces travaux.

Pas facile de se rétracter

Signer le bon de commande et verser les 20 ou 25% d'acompte demandés vous engage définitivement. « La loi ne prévoit aucun délai de rétractation, excepté si vous avez été démarché à domicile, si vous avez acheté en ligne ou encore si vous avez acheté votre cuisine avec un crédit affecté à cet achat. Dans ce dernier cas, si vous renoncez au crédit dans le délai légal, la vente est elle aussi annulée », souligne M^e Sarah Temple-Boyer, avocate à Paris. Attention: il n'y a pas de délai de rétractation si vous achetez dans un salon ou une foire (le vendeur doit vous en avertir). Même si vous n'avez payé que l'acompte, vous êtes donc redevable du reste. « En général, le client paie 60 ou 70% de la cuisine à la livraison, et un reliquat de 5% à 10% après la pose », précise Aymeric Foissey, le président du Snec (Syndicat national de l'équipement de la cuisine).

Une livraison sans souci

Le cuisiniste doit vous indiquer une date de livraison. Vous ne pourrez pas la modifier sans son accord, même si les travaux ne sont pas terminés à temps. Et s'il est en retard? « Vous pouvez tout d'abord exiger par courrier avec AR qu'il vous livre dans un délai raisonnable.

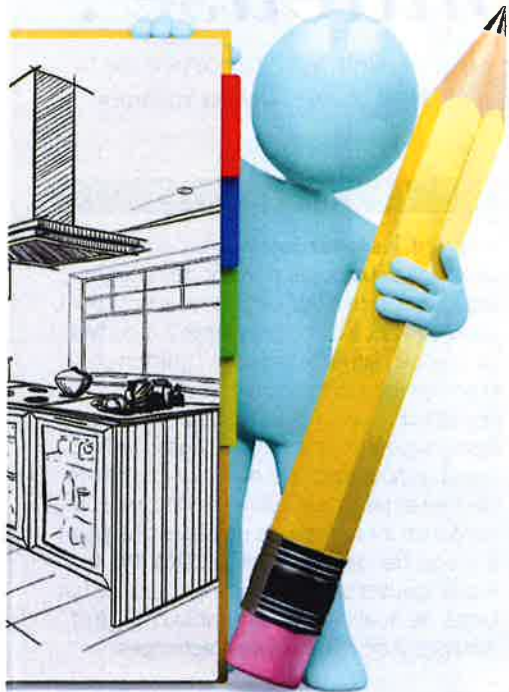


Trois conseils pour éviter les mauvaises surprises

Tenez compte des frais annexes. Le cuisiniste facture, par exemple, des frais supplémentaires si vous le chargez de débarrasser l'ancienne cuisine, s'il doit faire un plan de travail provisoire. Sans oublier le coût des travaux préparatoires. **Assurez-vous de la disponibilité** du plombier et de l'électricien avant de fixer la date de livraison et de la pose, pour qu'ils aient fini les travaux avant le jour J.

Ne prévoyez pas un planning trop serré pour pouvoir faire face aux imprévus. Si vous envisagez de faire repeindre la pièce, comptez aussi un délai pour que l'enduit et la première couche (avant la pose) aient le temps de sécher. **Lisez très attentivement les consignes de livraison.** Le cuisiniste peut exiger que les meubles soient déposés dans la cuisine elle-même ou dans une pièce contigüe pour éviter qu'ils ne soient abîmés par trop de déplacements.

Un quart des Français se disent passionnés par la cuisine. Les femmes (27%) sont plus nombreuses que les hommes (20%) à céder à cet engouement.



En cas de problème

Tentez de trouver une solution avec le cuisiniste. « Si un appareil a un gros retard de livraison, il arrive qu'il le prête », souligne Aymeric Foissey, président du Snec. Les meubles ou appareils sont endommagés ou non-conformes ? Le cuisiniste doit réparer ou remplacer. « Vous avez 2 ans pour vous retourner contre lui en cas de non-conformité », rappelle M^e Sarah Temple-Boyer. Les garanties commerciales proposées par les cuisinistes sont en général plus longues (5 ans pour les meubles,

15 à 25 ans pour les charnières), mais soumises à certaines conditions, comme l'utilisation d'une hotte pour protéger les meubles hauts. Si vous n'obtenez pas gain de cause, faites appel au médiateur (coordonnées dans les conditions générales). Pour les cuisinistes affiliés au Snec : mediation-conso.snec@mediateurseuropeens.org, ou par courrier : Association des médiateurs européens, Maison du Barreau, 2 rue de Harlay, 75001 Paris. Indiquez sur l'enveloppe et le courrier : « Médiation-Conso. Snec ».

séparément, la TVA est de 20% et seule la pose par le professionnel bénéficie du taux de 10%. A savoir, Ikea, par exemple, propose des prestataires qui viennent prendre les mesures pour valider le plan, puis installent la cuisine, ce qui permet de bénéficier de la TVA à 10% sur les meubles. Mais avec les tarifs de cette pose clé en main, le budget se rapprochera beaucoup de celui à prévoir pour les prestations d'un cuisiniste. ☞

S'il ne le fait pas, vous êtes libre de résilier le contrat par un nouveau courrier recommandé», explique M^e Sarah Temple-Boyer. Mais alors il faudra tout recommencer. S'il manque seulement un meuble ou un appareil, sachez que « l'absence d'un élément mineur ne suffit pas à autoriser le consommateur à dénoncer le contrat », précise M^e Temple-Boyer. Patience donc. Le jour de la réception, attention à bien tout déballer, pour vérifier que tout est livré en bon état et que tous les éléments commandés sont bien là. « Il faut impérativement mentionner toutes les réserves sur le bordereau de livraison afin de pouvoir se retourner contre le transporteur ou le cuisiniste », conseille l'avocate.

Une cuisine en kit ?

Au lieu de vous adresser à un concepteur vendeur de cuisine, vous pouvez mesurer vous-même la pièce, concevoir le plan à l'aide des services et des logiciels mis à disposition par les grandes surfaces de bricolage ou chez Ikea. Vous n'aurez plus qu'à commander vos meubles et les poser vous-même. Ce sera au moins moitié moins cher que de confier le tout à un professionnel. Rien n'interdit non plus de faire poser par un menuisier, par exemple, ces meubles achetés en kit. Mais dans ce cas, compte tenu du coût de la pose, l'économie réalisée par rapport au devis « tout compris » d'un vrai cuisiniste sera plus réduite. D'autant que ce dernier applique une TVA de 10% à la fois sur les meubles (hors électroménager) et sur la pose. Alors que si vous achetez le mobilier

Ce qu'ils en pensent



« Suivez votre intuition »

Pour trouver un bon cuisiniste, on peut se fier au bouche-à-oreille et à la notoriété locale des enseignes. L'idéal est d'en consulter deux ou trois pour comparer les devis, et tester la relation. Il faut que vous ayez confiance. S'il bâcle le premier entretien, c'est mauvais signe... Méfiez-vous des remises mirobolantes. Une réduction de 50% sur le prix affiché est étrange. Le devis doit être détaillé, et repris dans le bon de commande.

Aymeric Foissey,
Pdt du Snec



« Prenez bien les mesures »

Si vous achetez une cuisine à poser vous-même, vous êtes seul(e) responsable en cas d'erreur. Heureusement, les fillers, des pièces qui s'intercalent entre les meubles, donnent un peu de souplesse. Le plan de travail peut parfois être prédécoupé, pour faciliter l'encastrement de l'évier et de la plaque de cuisson, car cette découpe est délicate.

Dominique Weber, Pdt de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement

Nombre d'heures passées par semaine dans une cuisine

